

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : *Travail Social*

Filière : *Psychomotricité*

1. Travail de master _ M13

2023-2024

Code : T.PM-sO354.313.F.19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : se déroule sur l'ensemble des 3 et 4^{èmes} semestres du MSc en Psychomotricité. Le délai de reddition du travail de master a lieu au plus tôt en fin de semestre 4 ; le module doit être validé au plus tard deux semestres après la fin du semestre 4.

2. Organisation

Crédits ECTS : 25

Langue principale d'enseignement : Français

3. Pré-requis

Présence aux ateliers et aux cours de ce module (M13), même si le module M7 n'a pas pu être validé.

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module s'inscrit dans l'axe *Recherche appliquée et clinique & travail de master*. Il offre un accompagnement méthodologique à l'élaboration du projet de travail de master et sa réalisation dans une perspective clinique.

Objectifs d'apprentissage du module :

- Réaliser un travail de recherche appliquée répondant aux critères de la démarche scientifique et aux besoins de la profession.
- Enoncer des perspectives de développement de la psychomotricité à partir de ses résultats et participer à leur communication.

Compétences cibles¹ du profil de sortie :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes

- **1a** : Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
- **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles

3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles

- **3b** : Appuyer les choix, les priorités et contenus de ses interventions sur les données scientifiques ainsi qu'analyser les difficultés et ressources de chaque situation
- **3c** : Apporter et argumenter le point de vue de la psychomotricité lors des évaluations et/ou décisions interprofessionnelles

¹ Se référer au profil de compétences, annexe 1 du Plan d'études cadre de la filière

→ **3d** : Documenter ses pratiques en rédigeant et présentant des rapports et des évaluations

4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usagères ou des usagers

→ **4a** : Coopérer au sein des réseaux en vue de définir des modes et priorités d'intervention ainsi que d'assurer une cohérence des projets et des actions

→ **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles

→ **4c** : Mettre en œuvre des conditions de collaboration propices à l'écoute, au partage d'idées, à l'implication des partenaires et à la gestion des situations délicates ou de conflit

5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique

→ **5b** : Mettre en discussion de nouveaux modèles d'intervention avec les fondements théoriques et pratiques de la profession

6. Développer des stratégies de recherche et d'innovation qui contribuent à la résolution de nouvelles problématiques et participent à l'évolution de la profession, du domaine d'études ainsi que de la société

→ **6a** : Participer au développement du domaine de la psychomotricité à partir des résultats de l'étude pluridisciplinaire des pratiques

→ **6b** : Contribuer à l'évolution de la profession et des connaissances en utilisant des méthodes de recherche et des modèles scientifiques actualisés

→ **6c** : Représenter la psychomotricité en tant que spécialiste dans des projets institutionnels, scientifiques ou sociaux

7. Communiquer de manière claire et appropriée oralement et par écrit auprès de publics diversifiés et dans des contextes variés

→ **7a** : Participer au développement de la profession par la diffusion des pratiques fondées et des résultats de l'innovation professionnelle

→ **7b** : Sensibiliser, conseiller les usager·ère·s et leur entourage, les partenaires professionnels en matière de psychomotricité à chaque âge

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module s'organise autour de la réalisation d'un travail de master répondant aux critères de la démarche scientifique et clinique, plus particulièrement dans une orientation de recherche appliquée ainsi qu'en réponse aux besoins de la profession.

Le travail de master doit démontrer que les étudiant·e·s sont capables d'approfondir une thématique en lien avec la pratique professionnelle et les enseignements suivis au cours de sa formation, sur la base d'une construction théorique et d'une démarche scientifique.

La réalisation des travaux de master, individuels ou en binôme, encadrés par la ou le référent·e du travail de master est organisée autour de trois étapes :

- 1^{ère} étape : Formalisation du synopsis du projet de travail de master
- 2^{ème} étape : Mise en œuvre de la démarche de recherche, analyse et restitution selon le format choisi du travail de master (cf. ci-dessous).
- 3^{ème} étape : soutenance du travail de master

Il est de la responsabilité de l'étudiant·e, ou du binôme, de maintenir un lien fonctionnel avec sa ou son référent·e de manière à pouvoir bénéficier de son accompagnement.

Le module comprend également des ateliers qui permettent un accompagnement en groupe autour des outils de recueil et de traitement des données :

- Analyse qualitative : Recueil et thématisation des données qualitatives
- Analyse quantitative : Opérationnalisation des outils statistiques

Ces ateliers ont lieu en parallèle à la réalisation du travail de master et son encadrement par la ou le référent-e de travail de master.

Celui-ci, assuré par la ou le référent-e lors des différentes étapes du travail de master, inclut notamment :

- Le soutien lors de la définition de la problématique, de l'approche théorique et méthodologique;
- L'accompagnement quant au respect des principes éthiques de la recherche, notamment l'anonymat des personnes et le caractère confidentiel des données recueillies ;
- Le conseil lors du choix et de la réalisation du format de restitution;

Par ailleurs, la ou le référent-e s'assure que l'étudiant-e, ou le binôme, est en mesure d'appliquer les méthodes qu'il ou elle veut utiliser et donne son accord pour la réalisation du projet sur le terrain. Selon les besoins, des personnes ressources, internes ou externes à la filière, peuvent être sollicité-e-s pour soutenir la conception et la réalisation du travail de master, notamment sur le plan méthodologique.

Sauf avis contraire du jury, le ou la référent-e accompagne l'étudiant-e, ou le binôme, lorsque le module doit être répété.

Concernant la présence à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Le travail de master demande aux étudiant-e-s de réaliser des analyses sur la base d'une récolte de matériel de recherche à partir d'une méthodologie adaptée, ainsi que d'obtenir des résultats et les communiquer de manière claire et efficace. Les étudiant-e-s prolongeront également ce travail réflexif par une articulation avec la pratique en psychomotricité et les perspectives de développement de la psychomotricité.

La problématique étudiée peut être en lien avec des champs théoriques et pratiques, des usagers, populations ou groupes d'usagers, des institutions, des méthodes d'intervention, des problèmes liés à la profession ou à la façon dont elle s'inscrit dans la société. Les étudiant-e-s sont libres de choisir le thème de leur travail de master ou peuvent s'inscrire dans les propositions du corps enseignant et de recherche de la filière (thématiques ou projets).

Le module est validé par le travail écrit (ou autre format décrit ci-dessous) et sa soutenance, mais exige le rendu du synopsis et son acceptation avant la réalisation de l'étude sur le terrain.

Synopsis

L'avancement dans la réalisation du synopsis est ponctué par une étape intermédiaire au plus tard à la fin de la semaine 49. À cette date, l'étudiant-e envoie une première version du synopsis à la ou au référent-e du travail de master avec copie aux co-coordinatrices du module.

La version finale du synopsis du projet de travail de master est rendue au début du semestre 4, à la ou au référent-e du travail de master avec copie aux co-coordinatrices. Il doit être accepté par la ou le référent-e pour pouvoir débiter l'étude sur le terrain. Il est retravaillé jusqu'à son acceptation.

Son format est le suivant :

- Une page de titre avec le nom de l'étudiant-e et de la référente ou du référent de travail de master ainsi que le titre choisi
- Une synthèse de la revue de littérature (3 pages)
- La question de recherche, les objectifs et les hypothèses ainsi que la description de la méthodologie permettant de répondre au mieux à la question posée (3 pages)
- Une description des résultats escomptés en articulant ceux-ci avec les bénéfices attendus pour la pratique en psychomotricité, ses bénéficiaires et la Cité (3 pages)
- Un formulaire complété concernant les dimensions éthiques à prendre en compte (comme le consentement éclairé, une lettre d'information destinée aux participants potentiels et un accord pour l'enregistrement des données lorsque celui-ci est envisagé)
- En cas de format vidéo (voir ci-dessous), un *storyboard* doit être joint au synopsis.

Travail de master

Le travail de master peut être validé dès la semaine 33 du semestre 4 des études et doit l'être au plus tard à la semaine 37 du semestre de printemps suivant (semestre 6).

L'étudiant-e, ou le binôme, est responsable de l'avancement du travail et d'anticiper la disponibilité des membres du jury pour la lecture du travail et la soutenance, afin que les délais réglementaires soient tenus. Si le travail ne peut pas être remis et soutenu dans ce délai, une prolongation d'études doit être demandée par l'étudiant-e ou le binôme.

Différents formats de restitution du travail de master sont possibles et sont en principe réalisés en français :

- Deux articles complémentaires correspondant aux critères de publications scientifiques, soit une revue de littérature sur la thématique choisie (20 pages maximum) et une présentation de l'étude (20 pages maximum). Les articles doivent répondre aux guidelines pour les auteurs d'une revue scientifique à choix.
- La restitution d'un manuscrit classique d'un volume de l'ordre de 60 à 80 pages (de 2500 à 3000 signes par page), bibliographie et annexes non comprises.
- Un format vidéo avec dossier d'accompagnement écrit. Dans ce cas, le volume minimum du dossier accompagnant la vidéo doit être de 20 pages (2500 à 3000 signes par page), bibliographie et annexes non comprises.

D'autres formats peuvent être envisagés mais doivent être soumis à l'approbation de la filière. La ou les parties rédigées doivent répondre aux standards de rédaction scientifique : une introduction qui situe la question posée dans un contexte de connaissances actualisées ; une description de la méthodologie utilisée ; une présentation des résultats ; une discussion finale qui tient compte du contexte de la recherche effectuée et une conclusion.

Modalités de la soutenance :

- Le travail final doit être rendu aux membres du jury trois semaines au moins avant la soutenance, après l'aval du ou de la référent-e du travail de master.
- La soutenance publique s'effectue en présence d'un jury composé de trois personnes : la ou le référent-e du travail de master, qui anime la soutenance, et deux expert-e-s dont un-e thérapeute en psychomotricité. Lorsque le travail est accompagné par des co-référent-e-s, ces dernier-e-s se mettent d'accord pour savoir lequel siège dans le jury. L'autre co-référent-e anime la séance. Les expert-e-s sont choisi-e-s conjointement par la ou le référent-e du travail de master et l'étudiant-e ou le binôme d'étudiant-e-s.
- Chaque membre du jury reçoit un exemplaire papier du travail de master.

- En même temps que la remise de leur travail, les étudiant-e-s remettent au secrétariat en version informatique un résumé de 15 à 20 lignes ; ce document est diffusé avec l'avis de soutenance.
- La durée de la procédure de soutenance est de deux heures réparties entre la présentation du travail de master et la discussion avec les expert-e-s ainsi que la délibération du jury et l'annonce du résultat.

La soutenance se déroule en deux temps:

1. Les étudiant-e-s présentent leur recherche (problématique, méthodologie, etc.), ses résultats et les perspectives d'ouverture professionnelles et scientifiques. La durée de la présentation est d'environ 30 minutes. Les supports utilisés sont au choix de/des étudiant-e-s. Lorsqu'il s'agit d'un binôme, la soutenance est organisée de façon à manifester les compétences de chacun-e de ses membres.
2. Au début de la soutenance, les juré-e-s donnent brièvement et successivement un avis général portant sur les points principaux de leur lecture/ compréhension/ évaluation du travail. Ensuite, les juré-e-s posent leurs questions à tour de rôle ou en enrichissant les questionnements d'un-e autre juré-e. La ou le référent-e du travail de master peut lui aussi poser des questions et faire des remarques. La durée de cet échange, réponses de l'étudiant-e ou du binôme comprises, est de 45 minutes à 1 heure.

À l'issue de la soutenance, le jury se retire pour délibérer et attribue une notation (cf. Critères d'évaluation ci-dessous), puis communique les remarques principales et les éventuelles modalités de rattrapage. Celles-ci sont formulées et transmises par écrit après leur transmission orale.

Critères d'évaluation

Le module est validé sur la base du format de restitution du travail de master et de sa soutenance. Il ne s'agit pas d'un examen final permettant de déterminer les compétences cliniques des étudiant-e-s mais d'évaluer la façon dont elles et ils ont mis en œuvre une démarche scientifique en lien avec l'étude d'une thématique qui concerne la profession à laquelle elles et ils se destinent. Dans son évaluation, le jury prend en compte la qualité du travail et de la soutenance, tant concernant la présentation de la démarche, la méthodologie et les résultats que la qualité des réponses apportées.

Chaque juré-e se prononce notamment sur les indicateurs suivants :

- La clarté et la cohérence de la problématique présentée.
- La qualité de l'explicitation des choix et de l'utilisation des cadres de référence ainsi que de la méthodologie.
- Les capacités d'analyse et d'argumentation dans le travail et lors de la soutenance.
- La cohérence d'ensemble du travail.
- L'apport du travail de master à la compréhension de la problématique étudiée ainsi qu'à celle des interventions des psychomotricien-ne-s.
- La qualité des mises en perspective et des conclusions dégagées à partir des résultats obtenus dans le travail et lors de la soutenance.
- La qualité scientifique du travail.
- Le respect des principes éthiques.
- La forme du travail et de la soutenance.

Pour qu'il soit accepté, un travail de master ne doit pas nécessairement satisfaire à chacun de ces critères. Si, par exemple, l'évaluation globale est positive, un ou deux de ces

éléments constitutifs peut être jugé passable voire juste insuffisant sans entraîner d'office un échec.

A l'issue de la délibération, le jury attribue une note au travail de master en utilisant le système de notation ECTS :

- A à E lorsque le travail est suffisant.
- F lorsque le travail est insuffisant.

La décision est communiquée aux étudiant-e-s à l'issue de la délibération par la ou le référent-e du travail de master.

Lorsque le travail de master est suffisant et les dernières corrections effectuées, le module est validé au moment où les documents suivants sont remis au secrétariat de la filière en vue de leur archivage et mise à disposition à l'infobibliothèque:

- Trois exemplaires définitifs du travail écrit en format papier, et, le cas échéant, un support en format vidéo.
Un exemplaire papier au moins est imprimé sans recto-verso ;
- Un exemplaire PDF du travail.

Pour les enseignements inclus dans ce module, la règle des 80% de présence vaut. Les étudiant.e.s sont tenu.es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie au référent volée. Elles et ils tiennent les enseignant.es informé.es.

En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant.e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant.es concerné.es ou les coordinatrices de module.

Tout comme pour l'accomplissement du complément sur le terrain, l'accomplissement de celui demandé pour les absences aux enseignements du module conditionne sa validation qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

L'étudiant-e, ou le binôme, qui obtient la note F à l'évaluation de son travail de master doit réaliser un travail de répétition lui permettant de répondre aux objectifs du module. La répétition est définie par la-le référent-e de travail du master en collaboration avec les membres du jury.

Un changement de thème est possible en accord avec la ou le référent-e du travail.

Le module ne peut être répété qu'une seule fois. Dans le cas où la note lors de la deuxième évaluation, après répétition, est encore F, alors l'étudiant-e, ou les étudiant-e-s du binôme, est/ sont en situation d'échec définitif et exclu-e-s de la filière.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

9. Remarques

Des dérogations concernant les délais de rendus du synopsis et/ou du travail de master peuvent être demandées. Elles sont adressées aux co-coordinatrices de module.

Le travail de master peut s'effectuer individuellement ou en binôme d'étudiant-e-s.

Deux documents complètent la fiche module qui 1) décrivent la procédure d'annonce de la soutenance et 2) résument les attentes notamment à l'attention du jury. Elles figurent sur la page Moodle de M13 sous l'onglet « Généralités ».

10. Enseignant-e-s

- SA et SP : Ayala Borghini, Chantal Junker-Tschopp, Gemma Gebrael Matta (Introduction et conclusion)
- SA : Analyses qualitatives : Dégager des thématiques dans les entretiens, Maryvonne Charmillot
- SA : Analyse quantitative : opérationnalisation des outils d'analyse et mise en place d'une démarche de recherche,
- SA : Ateliers d'accompagnement de l'établissement du synopsis,
- SP : ateliers de présentation de l'avancement des TM
- SA et SP : suivi du synopsis et du travail : le-la référent-e de travail de master

Coordinatrices du module : Ayala Borghini, Chantal Junker-Tschopp et Gemma Gebrael Matta

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2023